

« bureaux de l'administration dans la capitale, met la
« seconde ville du royaume et les provinces méridionales,
« dont elle est le centre, plus à portée de ce jeu. »

Le bureau général des loteries, en 1789, était dans la rue Saint-Dominique, 4, et avait pour directeur M. Tabareau. L'almanach donne ensuite le nom et l'adresse des receveurs dont le nombre était de 24.

La loterie nationale de France, supprimée par décret du 13 octobre 1793, fut rétablie par la loi du 9 vendémiaire an VI, (30 septembre 1797). L'arrêt des consuls, du 4 vendémiaire an IX, (26 septembre 1800), établit trois tirages, 9, 19 et 29 de chaque mois, dans les villes de Bordeaux, Bruxelles, Lyon et Strasbourg.

Le tirage dans la ville de Lyon eut lieu publiquement, le 9 de chaque décade, dans la salle de la Bourse dépendante du palais Saint-Pierre, place des Terreaux, en présence du Préfet du département, du commissaire général de la police, du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel, et de l'inspecteur en chef qui remplaçait les administrateurs. Il existait à Lyon et dans les faubourgs, vingt-trois bureaux. (Almanach de Lyon, an XII, 1802-1803.)

C'est dans l'almanach de 1810 que je trouve la première fois la loterie établie dans la susdite maison du jeu de paume, place des Pénitents de la Croix. La demeure et les bureaux de l'inspecteur en chef, Gamot, y avaient leur local.

Cochard, dans le *Guide du voyageur à Lyon*, 1826, donne les détails suivants : « Lyon est une des villes dé-
« signées pour le tirage de la loterie. L'administration a
« fait l'acquisition, il y a douze ou quinze ans, d'un vaste
« bâtiment situé place des Pénitents de la Croix, près de
« la porte Saint-Clair. pour l'opération du tirage, le loge-